

NOMENCLATURE : 01 – 04



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60  
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité  
Projet Social  
Direction des Centres Socioculturels  
Lensois  
Ref : SH/CD  
Affaire suivie par Me Sylviane HYJEK,  
Directrice du Centre Socioculturel  
F.VACHALA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
062-216204982-20231120-DEC\_2023\_391-AU  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 20/11/2023

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION DE DEUX ANIMATIONS CARICATURES DANS LE CADRE DES DROITS DE L'ENFANT LE SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023 AU CENTRE FRANCOIS VACHALA

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjointes au Maire,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3,

Vu la consultation des prestataires suivants : VIZUEL PRODUCTION, Lolo le caricaturiste, Axevents, Tom coss magicien.

Vu la proposition retenue, à savoir celle VIZUEL PRODUCTION répondant au besoin dûment recensé.

Considérant que la mise en place de deux animations caricatures dans le cadre des Droits de l'Enfant programmées le samedi 25 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 au Centre François VACHALA nécessite la signature d'un contrat de cession avec la société VIZUEL PRODUCTION représentée par Monsieur Abder HRIR, en sa qualité de gérant.

**Décision N°2023 – 39 A**

## DECIDE

**ARTICLE 1:** D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de deux animations caricatures dans le cadre des Droits de l'Enfant programmées le samedi 25 novembre 2023 de 14h00 à 17h00, animées par la société VIZUEL PRODUCTION, représentée par Monsieur Abder HRIR en sa qualité de gérant, dont le siège social se situe 112 rue d'Hondschoote - Bureau B2 - Bâtiment R.DOISNEAU – 59200 TOURCOING.

**ARTICLE 2** : Il sera conclu et signé un contrat de cession avec la société VIZUEL PRODUCTION, représentée par Monsieur Abder HRIR, en sa qualité de gérant pour la mise en place de deux animations caricatures dans le cadre des Droits de l'Enfant le samedi 25 novembre 2023 de 14h00 à 17h00 au Centre François VACHALA – rue St Anatole – Résidence Sellier – 62300 LENS.

**ARTICLE 3** : Le coût de l'intervention est fixé à 1490 € TTC (Mille quatre cent quatre-vingt-dix euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, la société VIZUEL PRODUCTION est assujettie à la TVA 5,5 % sous le numéro FR28440357663. Le règlement s'effectuera par mandat administratif à l'issue de la prestation. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

**ARTICLE 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le **20 NOV. 2023**

Pour le Maire  
L'Adjointe au Maire



  
Madame Fatima AIT CHIKKHEBIH